

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
(Articles R.123-3 à R.123-27 et R.512-14 à R.512-18 du Code de l'Environnement)

## UNE ENQUETE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU SUJET DE L'INSTALLATION CLASSEE SUIVANTE :

- **OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN COMPOSE D'UN POSTE DE LIVRAISON ET DE 4 ÉOLIENNES**
- **DEMANDEUR : SOCIETE FERME ÉOLIENNE DE LA BUTTE DE MENONVILLE – SIÈGE SOCIAL – 01, rue des Arquebusiers – 67000 STRASBOURG**
- **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : 28150 VILLARS**
- **DURÉE DE L'ENQUÊTE : 33 jours soit du mardi 29 mai 2018 à 14h00 au samedi 30 juin 2018 inclus à 12h00 (heure de clôture de l'enquête publique)**
- **LE DOSSIER SE PRÉSENTE SOUS UNE VERSION PAPIER ET NUMÉRIQUE.**

LA VERSION PAPIER EST DÉPOSÉE EN MAIRIE DE VILLARS OU LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE  
TEL :09/65/35/00/72

LES RÉSUMÉS NON TECHNIQUES DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE DANGERS AINSI QUE L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR (<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/politiques-publiques/enquetes-publiques-et-consultation-du-public/enquetes-publiques/en-cours>), AINSI QU'À LA PRÉFECTURE, AU BUREAU DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES AUX HEURES D'OUVERTURE DE LA PRÉFECTURE.

LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE PAPIER OUVERT À CET EFFET À LA MAIRIE DE VILLARS, OU À L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE SUIVANTE : [pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr) OU LES ADRESSER PAR VOIE POSTALE EN MAIRIE DE VILLARS À L'ATTENTION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.

LE DOSSIER EST ÉGALEMENT CONSULTABLE A L'ADRESSE SUIVANTE :

<https://www.coeurdebeauce.fr>

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE Madame Justine BOSCHET – mail : [justine.boschet@volkswind.com](mailto:justine.boschet@volkswind.com)- ou Monsieur Sébastien COLOMB tel 02/47/54/27/44

→ **COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR : Monsieur Joannès COTE, (Directeur et rédacteur en chef de presse-retraité), DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, SE TIENDRA À LA DISPOSITION DES INTÉRESSÉS, AUX DATES, HEURES ET LIEUX SUIVANTS :**

DATE	HEURE	LIEU
mardi 29 mai 2018	14h00 à 17h00	MAIRIE DE VILLARS
vendredi 8 juin 2018	14h00 à 17h00	
samedi 30 juin 2018	09h00 à 12h00	

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, en mairie de Villars et à la préfecture d'eure-et-loir – direction de la citoyenneté – bureau des procédures environnementales - et sur le site internet de la préfecture de l'Eure-et-loir ([www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr))

A l'issue de la procédure réglementaire, la préfète de l'Eure-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera un refus par arrêté motivé.